



L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjointes au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GRILLET Corinne ; de GERNAIS Benjamin à DEVESA Marie ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MILESI Gérard à POCHAT-BARON Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ;

Absents excusés : CENCI Antoine, ROCHAT Virgile, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 18
Représentés : 6
Votants : 24
Absents : 3

Délibération n° D2022_077 – FINANCES

Décision modificative n°4 au budget général

Il est proposé au conseil municipal une décision modificative du budget général pour permettre :

- d'abonder exceptionnellement le fonds de travaux de la copropriété de la Maison du Centre pour la remise en état de la toiture et des travaux de démoussage ;
- de prévoir des crédits supplémentaires au niveau notamment des rémunérations de personnels non titulaires et des cotisations salariales ;
- et d'annuler un titre de loyer émis en 2020 suite au décès du locataire.

La décision modificative s'équilibre avec des produits de recettes supplémentaires aux prévisions budgétaires, aux comptes 73224 et 7351.

Le projet de DM n°4 s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2022	DM n°4	Nouveaux crédits BP
011	614	Charges locatives de copropriété	3 000,00 €	+ 2 500,00 €	5 500,00 €
012	64131	Rémunérations	75 000,00 €	+ 31 000,00 €	106 000,00 €
012	64138	Autres indemnités	15 500,00 €	+ 1 400,00 €	16 900,00 €
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	164 000,00 €	+ 6 500,00 €	170 500,00 €
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	3 500,00 €	+ 1 400,00 €	4 900,00 €
012	6456	Versement au FNC du supplément familial	4 000,00 €	+ 800,00 €	4 800,00 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00 €	+ 1 400,00 €	3 400,00 €
			TOTAL DM 4	+ 45 000,00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2022	DM n°4	Nouveaux crédits BP
73	73224	Fds départemental DMTO	100 000,00 €	+ 43 353,00 €	143 353,00 €

73	7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	90 000,00 €	+ 647,00 €	90 647,00 €
TOTAL DM 4				+ 45 000,00 €	

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le budget primitif 2022, les décisions modificatives n°1, 2 et 3,

Vu le projet de DM n°4,

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget général

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Josette LABAYE

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 14/10/2022

Publication en ligne le 19/10/2022

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD

MAIRIE

EX-EN